

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

26 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de SAMAZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard MONPOUILLAN, Maire.

Date convocation : 18 décembre 2024

PRESENTS : MM. MONPOUILLAN Bernard – LAGROLLET Serge – Mme LASSUS Aurélie – Mm CASTELLARNAU Valérie– Mme JANTHIEU Carole — M. DUCOM Alexandre – Mme HALLIE Catherine – Mme LANGLADE Pierrette - M. LE GALLIC Adrien - M. CARLES Julien - Mm LAFFARGUE Françoise

Absents excusés : M. ALVES Manuel - Mme MONICARD Christine - M. DESCAMPS Philippe

Secrétaire de séance : M. LE GALLIC Adrien

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Délibération : DÉLIBÉRATION CHOIX ARCHITECTE PROJET MAM

M. le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé relatif aux travaux de construction d'une maison d'assistants maternels.

BUREAUX	ADRESSE	H.T.
SOBAC Alain	20 rue Bernard Palissy 47800 MIRAMONT DE GUYENNE	2 000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Mandate Monsieur SOBAC Alain pour la mission SPS, pour un montant de 2 000 € HT compte tenu de la prestation à réaliser.

M. le Maire est chargé de l'exécution de cette décision

Délibération : DÉLIBÉRATION DEMANDE DETR MAM

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux pour la création d'une maison d'assistants maternels. Il informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions au titre de la DETR du Département.

En conséquence M. le maire invite les membres du conseil à approuver le projet de financement suivant et solliciter les subventions afférentes

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Devis création MAM	430 000.00 €	D.E.T.R. Etat 40 %	193 360.00 €
Architecte	47 300.00 €	CAF	87 000.00 €
Bureaux de contrôles	6 100.00 €	Autofinancement	203 040.00 €
TOTAL	483 400.00 €	TOTAL	483 400.00 €
TVA	96 680.00 €	TVA	96 680.00 €
TOTAL	580 080.00 €	TOTAL	580 080.00 €

Considérant l'intérêt de la commune de s'engager dans le programme de travaux détaillé au-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'engager les travaux d'une maison d'assistants maternels
- Valide le coût estimatif des travaux des diverses entreprises dont le montant HT s'élève à la somme de 483 400.00 € HT et à 580 080.00 € TTC .
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
- Adopte le plan de financement proposé par Le Maire.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour la gestion de ce dossier et l'autorise à signer les documents afférents à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,
Bernard MONPOUILLAN**

M. LAGROLLET Serge 1 ^{er} adjoint	Mme LASSUS Aurélie 2 ^{ème} adjoint	Mme CASTELLARNAU Valérie 3 ^{ème} adjoint
M. ALVES Manuel 4 ^{ème} adjoint	Mme LANGLADE Pierrette	Mme JANTHIEU Carole
M. LE GALLIC Adrien	Mme LAFFARGUE Françoise	M. DUCOM Alexandre
M. CARLES Julien	Mme HALLIEN Catherine	M. DESCAMPS Philippe
Mme MONICARD Christine		